



**ÉCOLE D'ARTS  
DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE**  
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL

**Livret d'accueil  
Saison 2025-2026**

Centre Culturel  
**BASCHE**

**Saint Michel**  
sur-Orge

# BIENVENUE À L'ÉCOLE D'ARTS DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Chers parents, chers élèves

C'est avec un immense plaisir que nous vous accueillons pour cette nouvelle année 2025-2026, dans notre École d'Arts, un lieu où la créativité, l'expression et la passion se rencontrent.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous guider dans cette aventure enrichissante que sont les apprentissages de la musique et du théâtre.

À travers nos programmes, nous souhaitons éveiller en chacun de vous le désir de découvrir et d'explorer les multiples facettes de ces disciplines. La musique, avec ses mélodies envoûtantes, et le théâtre, avec ses récits captivants, sont des moyens puissants d'expression et de communication. Ils nous permettent de nous connecter les uns aux autres, d'échanger des émotions et de partager des histoires.

Notre équipe pédagogique, composée de professionnels passionnés et dévoués, est ici pour vous accompagner tout au long de votre parcours. Nous croyons fermement que chaque élève a un potentiel unique à révéler, et nous nous engageons à créer un environnement stimulant et bienveillant où chacun pourra s'épanouir.

Nous vous invitons à explorer les différentes sections de ce livret, qui vous fournira des informations pratiques sur notre école, nos offres de cours, nos événements et bien plus encore. N'hésitez pas à poser des questions et à vous impliquer pleinement dans la vie de notre établissement.

Ensemble, faisons de cette année une expérience inoubliable, riche en découvertes artistiques et en moments de partage.

Bienvenue dans notre École d'Arts !

Culturellement vôtre,

*Denis NOIROT-DUVAL*

*Conseiller municipal délégué à la culture et à l'École d'Arts*





## L'ÉCOLE D'ARTS

L'École d'Arts de Saint-Michel-sur-Orge est un établissement d'enseignement artistique agréé Conservatoire à Rayonnement Communal par le Ministère de la Culture.

Vous serez accueilli par une équipe pédagogique confirmée dispensant un enseignement de qualité et dans le respect du rythme de chacun dès l'âge de 4 ans jusqu'au Certificat d'Études Musicales. L'École d'Arts vous accompagnera dans votre pratique amateur par la transmission d'un savoir artistique empreint de la notion fondamentale du plaisir de faire et de partager, étroitement liée à la notion d'effort.

Les cours et ateliers dispensés, d'éveil et d'initiation, d'instrument, de formation musicale et de pratique collective sont au centre de l'enseignement et sont le terrain idéal pour réussir et atteindre un objectif. L'ensemble contribue au développement de la curiosité, à la construction de la motivation de l'élève et à l'épanouissement de l'artiste en devenir.

Ces axes fondamentaux sont le socle du projet pédagogique de l'établissement et renforcés tout au long de l'année par des actions fédératrices d'Éducation Artistique et Culturelle.

L'établissement dispose d'un espace d'accueil et de 11 salles d'enseignement : 8 studios et 3 salles collectives, 2 classes de formation musicale, une salle dédiée aux musiques actuelles. Cet équipement, complété par un auditorium de 70 places, permet d'accueillir tout et au long de l'année de multiples actions pédagogiques, auditions, concerts, master class, ateliers, conférences et expositions, pour tous les publics.

Par ailleurs, l'École d'Arts agit en milieu scolaire, comptant dans son équipe pédagogique plusieurs musiciens intervenants qualifiés qui dispensent chaque semaine des interventions musicales dans toutes les écoles élémentaires de la ville du CP au CM2. Ils accompagnent aussi plusieurs classes orchestres dans les écoles de la Cité Educative (guitares, flûtes à bec et harpes en carton).

Située dans le Centre Culturel Baschet, l'École d'Arts est un lieu de vie propice à l'échange et au partage. Ses portes vous sont ouvertes !

“ LA MUSIQUE EST LE VÉRITABLE SOUFFLE DE LA VIE.  
ON MANGE POUR NE PAS MOURIR DE FAIM. ON CHANTE  
POUR S'ENTENDRE VIVRE.”

*Yasmina Khadra*



“ L'ART NOUS PERMET DE RESTER SAINS D'ESPRIT.”

*Louise Bourgeois*

## SOMMAIRE

---

### Disciplines

#### ► **MUSIQUE :**

- Parcours d'éveil artistique p 7
- Parcours diplômant p 8
- Parcours personnalisés p 9
- Disciplines de l'École d'Arts p 9
- Pratiques collectives p 13

#### ► **ART DRAMATIQUE :**

- Théâtre p 17

Règlement intérieur p 21

Tarif p 25

L'équipe de l'École d'Arts p 28



## LA PÉDAGOGIE OU LA FAÇON DE FAIRE DE L'ÉCOLE D'ARTS

---

Labellisée Conservatoire à Rayonnement Communal, l'École d'Arts dispense une formation artistique conforme aux directives ministérielles.

Chaque année l'École d'Arts forme environ 350 élèves et sensibilise à l'expression artistique près de 1000 élèves des écoles élémentaires du territoire.

Il contribue également au rayonnement de la ville de Saint-Michel-sur-Orge en organisant tout au long de l'année des auditions d'élèves ouvertes au public, des rencontres interactives et des master class avec des artistes invités, des scènes ouvertes de musiques actuelles, des concerts ou représentations d'élèves avec des partenaires du territoire et des projets fédérateurs en collaboration avec le service culturel.

L'École d'Arts prône une pédagogie active en commençant par une écoute attentive et bienveillante des enseignants afin de créer les liens nécessaires pour dispenser un enseignement le mieux adapté à chacun, dans l'objectif de motiver les élèves à être acteurs de leurs apprentissages.

L'objectif premier de l'enseignement, en musique ou en art dramatique, est de permettre l'acquisition des bases essentielles d'un langage artistique et des techniques, propres à chaque spécialité. Pour que ces bases soient pleinement assimilées, la valorisation de l'expression et de la créativité de l'élève sont autant de chemins empruntés par l'équipe enseignante pour l'accompagner dans son autonomie.

## LES ÉTUDES À L'ÉCOLE D'ARTS

---

S'inscrire au conservatoire, ou y inscrire son enfant, est un choix qui demande de la persévérance et réclame un temps d'investissement personnel qui s'ajoute à celui du quotidien. C'est aussi accepter le cadre de l'organisation des études et les différents temps des parcours, lesquels impliquent des obligations. Mais tous ces efforts seront récompensés par le plaisir des échanges, du partage et de la joie de faire...



## Parcours d'éveil et initiation musicale

### ► L'ÉVEIL : UN TEMPS D'EXPLORATION !

L'École d'Arts accueille les enfants à partir de 4 ans dans un environnement bienveillant par l'éveil musical, en commençant par une exploration ludique et intuitive du vaste monde des sons, du rythme et des instruments. Ses vertus sont nombreuses et œuvrent au développement de l'enfant par la stimulation de la concentration, de la motricité, de l'écoute, de l'expression ou de l'imaginaire.

#### Éveil 1 (45 min)

- Enfants de Moyenne Section
- Sensibilisation et approche ludique de la musique

#### Éveil 2 (45 min)

- Enfants de Grande Section
- Approfondissement des compétences acquises
- Découverte de l'instrumentarium Baschet

### ► L'INITIATION MUSICALE : POUR BIEN CHOISIR !

L'initiation musicale permet aux enfants, âgés de 6 ans entrés en CP, d'aller à la rencontre des familles d'instruments de musique. Ce parcours se décline autour de trois axes pédagogiques sur une année scolaire :

- La pulsation et le rythme ; fondations de la musique.
- Les premières notions de vocabulaire musical à travers une pratique collective.
- La rencontre des instruments au travers d'ateliers, de mini concerts, d'actions ou de sorties pédagogiques, de jeux d'ensemble, de rencontres d'artistes.
- L'objectif de cette année d'initiation est d'accompagner l'enfant et sa famille dans le choix d'une pratique instrumentale la mieux adaptée à l'élève et à sa personnalité.

#### Initiation musicale

- Enfants de CP
- 1 cours collectif par semaine
- Ateliers de découverte instrumentale tout au long de l'année



## Le parcours diplômant

Les 3 piliers du parcours diplômant sont la pratique instrumentale, la formation musicale et la pratique collective. 3 piliers et 3 cycles adaptés au rythme et à l'évolution de l'élève.

### Premier cycle 1C (de 3 à 5 années)

- Formation Musicale (1h)
- Pratique Collective (45 min à 1h15 selon niveau)
- Pratique instrumentale 30 min
- Attestation de fin de premier cycle

Le 1<sup>er</sup> cycle permet l'acquisition des éléments de base de la pratique instrumentale individuelle ou collective et du vocabulaire adapté.

C'est aussi l'apprentissage de l'effort et de la motivation, deux éléments sources de la notion de plaisir et une première marche vers l'autonomie.

### Deuxième cycle 2C (de 3 à 4 années)

- Formation Musicale (1h puis 1h30 selon niveau)
- Pratique Collective (1h à 1h30 selon niveau)
- Pratique instrumentale (30 min puis 45 min à mi-cycle)
- Examen de Brevet d'Études

Le 2<sup>e</sup> cycle est, à partir du renforcement des savoirs acquis, un tremplin vers une plus grande autonomie, objectif principal, et une évolution au travers d'un répertoire individuel ou collectif élargi.

### Troisième cycle 3C (de 2 à 3 années)

- Formation Musicale (1h15)
- Pratique Collective (1h à 1h30 selon niveau)
- Pratique instrumentale (45 min puis 60 min en fin de cycle)
- Modules complémentaires
- Examen Certificat d'Études Musicales (CEM)

Le 3<sup>e</sup> cycle est l'étape permettant à l'apprenti musicien d'être pleinement autonome dans sa pratique et de donner suite de la meilleure des façons dans les pratiques d'ensembles amateurs. C'est également une porte d'entrée aux parcours supérieurs professionnalisants pour ceux qui le souhaitent.

Pour les élèves de 3<sup>e</sup> cycle des modules trimestriels complémentaires à la formation sont proposés :  
direction de chœur / MAO / tutorat / soutien personnalisé / découverte des structures sonores Baschet / improvisation.

Dans le cadre du parcours diplômant l'École d'Arts offre un accompagnement pour les élèves choisissant l'option musique au BAC.

À l'issue du troisième cycle, les élèves qui ont obtenu le CEM peuvent intégrer les Conservatoires Départementaux ou Régionaux et emprunter le parcours menant au Diplôme d'Étude Musicale (DEM).

Quelque que soit le cycle, la participation des élèves aux actions d'éducation artistique et culturelle organisées par l'École d'Arts est fondamentale. La pratique collective ou la mise en situation d'artiste sont des catalyseurs de la motivation basée sur le dépassement de soi et le plaisir de partager. C'est aussi l'occasion pour les familles d'écouter et de voir l'évolution de leurs enfants et de les encourager.

## Les parcours personnalisés

### Parcours personnalisé (5 années)

- Pratique instrumentale 30 min

#### Plus une option au choix :

- Formation Musicale
- Pratique Collective

### Accompagnement Personnalisé (3 années)

Pratique instrumentale de 30 min tous les 15 jours

**Le parcours personnalisé** proposé permet à des adultes de suivre une formation musicale de qualité sur 5 années avec une pratique instrumentale et une pratique collective.

Ce parcours est également accessible aux adolescents ou jeunes adultes ayant validé leur fin de second cycle avec le Brevet d'Étude Musicale (BEM) et désireux de donner suite à leurs pratiques individuelles ou collectives.

**L'accompagnement personnalisé** prend le relais afin de parfaire une pratique instrumentale sur 3 années supplémentaires.

Comme pour les autres parcours, la participation aux projets artistiques initiés tout au long de l'année par l'École d'Arts est fortement encouragée.

### DISCIPLINES INSTRUMENTALES OU VOCALES ENSEIGNÉES :

- *Accordéon*
- *Chant lyrique, chant musiques actuelles*
- *Flûte à bec, flûte traversière, saxophone, clarinette*
- *Piano et piano à dominante musiques actuelles*
- *Guitare classique, guitare électrique, basse électrique*
- *Batterie, percussions traditionnelles*
- *Violon, alto, violoncelle, contrebasse*



## Les interventions musicales en milieu scolaire

La Ville de Saint-Michel-sur-Orge œuvre à offrir l'accès à la culture au plus grand nombre. Des enseignants de l'École d'Arts spécialisés et qualifiés pour les interventions en milieu scolaire interviennent dans toutes les écoles élémentaires du territoire. L'éducation artistique en milieu scolaire est une forme complémentaire d'apprentissage qui permet une ouverture sur le monde en stimulant la sensibilité des enfants, ils bénéficient pour cela des compétences reconnues d'une équipe pédagogique fortement mobilisée dans la commune. Chaque année environ mille enfants profitent de leurs savoirs-faire et élaborent des projets artistiques pouvant mener à des restitutions publiques au Centre Culturel Baschet. Des projets à plus long terme sont aussi mis en place en collaboration avec les professeurs des écoles et les directeurs d'établissement, tels que les classes orchestres.



### “ LA PRATIQUE COMME PILIER DE L'ENSEIGNEMENT.”

*La formation musicale, FM, est le lieu pour s'approprier les bases de "l'alphabet, du vocabulaire et de la grammaire musicale" afin d'allier le geste instrumental à celui de l'écriture musicale. Elle permet d'améliorer la communication entre élèves et avec les différents enseignants et d'aborder les courants et compositions qui marquent l'histoire de la musique, hier et aujourd'hui.*

*La FM est personnalisée et adaptée aux parcours de musique choisis ; classique, traditionnelle ou amplifiée.*

*La pratique instrumentale ou vocale procure des effets constatés scientifiquement comme le développement et l'amélioration des aptitudes motrices, de l'attention, de l'empathie pour n'en citer que quelques-uns. Que ce soit pour l'enfant, l'adolescent ou l'adulte, c'est un engagement à consacrer un temps pour s'exercer avec régularité et profiter ainsi pleinement des bienfaits de la musique. C'est aussi la première marche vers une pratique collective, autrement dit vers le partage du plaisir de la musique et de la joie du plaisir partagé.*

*Le parcours dit "classique" est l'approche instrumentale ou vocale de la musique au travers d'un répertoire des grands maîtres et des compositeurs qui ont marqué l'histoire de la musique. Il permet d'acquérir des bases solides et des facilités pour aborder des répertoires plus récents et ludiques.*

*Éveiller la créativité, libérer les émotions, délivrer l'expression, la musique est là pour ça et plus...*

**Les Musiques Actuelles Traditionnelles et Amplifiées, appelées MATA, occupent une place de plus en plus importante au sein de l'École d'Arts. Différentes esthétiques sont abordées, rock, pop, r&b, fusion et musiques traditionnelles d'Afrique de l'ouest. Les ateliers sont aussi ouverts aux élèves du parcours classique. C'est une ouverture à l'expression créative et à l'improvisation. Une nouveauté cette année : le parcours diplômant chant-musique actuelle. Bienvenus !**

#### UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'ARTS

- L'acceptation des différences : une pédagogie appropriée est proposée à ceux qui présentent des difficultés d'apprentissage (cours de soutien individualisé ou en cours collectifs à effectif réduit).
- Les projets artistiques sont encouragés et mis en valeur dans le cadre de l'accompagnement des "projets personnels".

## AUDITIONS, ACCOMPAGNEMENT ET RÉPÉTITIONS

---

### ► LES AUDITIONS

L'audition fait partie intégrante de l'enseignement artistique et est le terrain idéal, pour l'élève, de prendre de l'assurance "sur scène" et de mesurer l'avancée de ses propres efforts. Tout élève du parcours diplômant ou personnalisé peut être amené à présenter un ou plusieurs morceaux décidés en concertation avec son enseignant.

Tout au long de l'année les auditions, ouvertes au public, sont organisées dans la salle Pleyel de l'École d'Arts. Ainsi, y participer est une expérience riche en échange et en partage. C'est le lieu où les élèves découvrent d'autres instruments, disciplines, œuvres, compositeurs et où les élèves se découvrent mutuellement.

Les auditions de l'École d'Arts sont présentées comme des "mini-concerts". Elles deviennent alors le lieu de l'éducation artistique pour apprendre et comprendre le rôle donné au public comme celui donné à l'artiste et le respect mutuel que chacun se doit d'exercer tout au long de la prestation pour le plus grand bonheur des uns et des autres.

L'audition est également le temps idéal pour ceux qui sont amenés à passer leurs examens de fin de cycle, de se mettre dans les meilleures dispositions afin de réussir.

### ► LES SÉANCES AVEC PIANISTE ACCOMPAGNATEUR

Les instruments monophoniques ou les voix nécessitent la plupart du temps un accompagnement pour parfaire leurs interprétations. Pour ce faire l'École d'Arts a un poste de "pianiste accompagnateur" pour les élèves ou ensembles qui en ont fortement besoin.

Le pianiste accompagnateur est un musicien qualifié et a toutes les qualités pour guider l'élève vers une interprétation adaptée et sensible. Ces séances sont alors à considérer comme un temps de pratique musicale d'ensemble.

L'élève, en concertation avec son enseignant, vient avec sa partition pour répéter un morceau de musique, découvre et prend conscience de l'accompagnement harmonique du piano afin d'avoir une vision globale de l'œuvre, mieux en comprendre le caractère et en apprécier la beauté.

La durée des répétitions, de 10 min à 30 min, est établie selon les niveaux d'un cycle, le nombre de pièces à travailler ou en fonction de la prestation, audition ou examen.

### ► LES RÉPÉTITIONS

Les élèves peuvent avoir accès au lieu pour venir pratiquer leur instrument en autonomie ou pour pratiquer avec un ensemble. Ils seront accueillis avec joie. Pour cela il suffit d'en faire la demande au secrétariat qui fera les réservations en fonction des disponibilités. Cette possibilité est effective aux jours et horaires d'ouverture de l'établissement

## LA PRATIQUE COLLECTIVE À L'ÉCOLE D'ARTS

---

La pratique collective est un élément fondamental, outre l'épanouissement personnel au sein d'un groupe structuré et équilibré, les élèves trouveront également le plaisir de produire et de partager la musique dans un projet collectif.

Dans le cadre du parcours diplômant, la pratique musicale en ensemble permet l'acquisition d'une technicité complémentaire et l'élargissement de l'expression de son instrument dans le respect de l'expression de l'autre. Ces cours sont accessibles selon l'instrument pratiqué et le niveau ou après évaluation du niveau, de l'élève.

Il en est de même pour les élèves en parcours ou accompagnement personnalisé. Selon leur niveau et leur instrument, nous proposons plusieurs ensembles pour vivre des expériences variées au gré des projets.



### ► ATELIER PERCUSSIONS TRADITIONNELLES BABY'S **NOUVEAU !**

Découvrir le djembé, le dundun, le chekeré et les rythmes traditionnels, c'est aujourd'hui possible à l'atelier "djembé baby's". Un atelier réservé aux plus jeunes afin de pratiquer et de ressentir le rythme et l'appel des tambours ; une façon ancestrale et ludique d'entrer dans la musique percussive.

### ► ATELIERS PERCUSSIONS TRADITIONNELLES ADULTES

Deux ateliers qui proposent un apprentissage collectif des instruments d'Afrique de l'Ouest. Travail des sons, travail rythmique et polyrythmique à travers le répertoire Mandingue. Yolé, yancadi, tiriba ; des rythmes ancestraux qui vous livreront leurs secrets.

### ► LES ATELIERS DE MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Les ensembles de musiques actuelles s'appuient sur une formation de base guitare, basse, batterie, clavier et chant. Ils s'élargissent aux autres instruments tels que les percussions, les cuivres, les bois ou les cordes. Vous aborderez un large répertoire

allant du blues au funk, en passant par le métal, le reggae ou la fusion sans oublier les différents courants issus du rock. Plusieurs ensembles vous attendent : Mini MATA, MATA junior, MATA middle et MATA Ashita pour les plus grands.



#### ► ENSEMBLE LES "CHALOUZIC"

Ouvert à tous, cet ensemble s'ouvre sur un large répertoire jazz, musique du monde, chanson, construit autour d'un instrument : l'accordéon. Les guitares, la basse ou les percussions viennent parfumer de leurs couleurs cet atelier.

#### ► LES PERCUSSIONS CHANTANTES **NOUVEAU !**

Ouvert à tous les instrumentistes quels que soient le niveau ou le parcours empruntés, l'atelier est ludique. Il permet de se perfectionner et de travailler la pulsation et la rythmique au moyen des vibraphones, des marimbas ou des xylophones. Des percussions chantantes enchantantes !

#### ► ATELIER JAZZ SWING

Cet atelier s'adresse à toutes celles ou tous ceux de tous niveaux, désireux d'aborder ou d'approfondir les musiques de jazz, l'improvisation et sa pratique en groupe. Au moyen du répertoire des standards de jazz il est question d'improvisation, de jeu en groupe, d'arrangement et de votre apport expressif et créatif. Détente, plaisir et partage sont les maîtres mots de cet atelier.

#### ► MUSIQUE DE CHAMBRE

Expression apparue à l'époque baroque, le répertoire composé était destiné à être joué dans l'intimité par de petits ensembles de cordes, de vents, de percussions. Il en reste la notion de petits ensembles au sein desquels la pratique instrumentale permet de s'affirmer dans un espace plus intimiste.

#### ► ENSEMBLE "CASSIOPÉE"

Cet ensemble issu de la classe de flûte traversière s'étoffe chaque année un peu plus. Des musiciennes et musiciens, de tous les âges et de niveau musical avancé (minimum début de second cycle), grossissent les rangs des vents, des cordes, des clarinettes, des cuivres et plus. L'ensemble participe activement à la vie de l'École d'Arts et à de nombreux événements et projets transversaux : concert de Noël, fête des vents, fête de la musique, concert de fin d'année. Cassiopée est constitué d'une vingtaine de participants, travaillant dans une ambiance studieuse et chaleureuse

autour d'un répertoire élargi d'œuvres classiques, musiques de films, musiques traditionnelles, chansons françaises. Il accueille les élèves de l'École d'Arts et des élèves extérieurs.

#### ► LES ENSEMBLES DE GUITARES CLASSIQUES

Les ensembles de guitares sont liés aux différents niveaux des cycles. Ils permettent aux élèves d'avoir un contact régulier avec leurs camarades, de construire ensemble et de partager leur passion avec d'autres. Sous l'impulsion de l'enseignant, ils se produisent régulièrement en concerts ou auditions, des moments forts de la vie de la classe qui sont source de motivation et d'émulation.

#### ► ENSEMBLE "CAMERATA"

C'est l'ensemble à cordes de l'École d'Arts qui accueille des élèves à partir de la toute fin du premier cycle. Les musiciens extérieurs qui souhaitent intégrer un orchestre à cordes sont les bienvenus. Les projets et réalisations de la Camerata s'intègrent de façon récurrente aux manifestations de l'École d'Arts ou "hors les murs". Le répertoire abordé est très éclectique : classique, musique de films, musique du monde. Écoute de l'autre, respect mutuel, discipline de jeu, échange, plaisir et émotion : c'est ce qui vous attend.

Dans le souhait de mettre en valeur de grands élèves instrumentistes ou chanteurs, l'orchestre à cordes Camerata se propose d'accompagner des solistes dans le cadre de l'accompagnement de projets personnels durant l'année.



#### ► CHŒURS DE SAINT-MICHEL

Les Chœurs de Saint-Michel vous proposent un espace de rencontre et de culture vocale ouvert à toutes et tous. La pratique y est conviviale, ludique, avec la rigueur qu'exige toute pratique artistique de qualité. Le répertoire abordé est vaste et s'étend de la chanson populaire sans frontières et aux grandes œuvres du répertoire classique, à capella ou avec orchestre. Le chœur se produit en concert plusieurs fois par an, seul ou en collaboration avec des ensembles de l'École d'Arts ou d'ailleurs.

### ► ATELIER LYRIQUE

L'atelier lyrique vise à apporter aux chanteuses et chanteurs les nécessaires outils dans le cadre d'une formation spécifique à l'art lyrique en complémentarité de celle reçue en cours individuel de chant. Sont abordés : le placement du corps dans l'espace, la place au sein d'un collectif, l'accompagnement avec un orchestre, les rôles et l'expression scénique. L'expérience de la scène étant primordiale pour les chanteuses et chanteurs lyriques, l'atelier se produit plusieurs fois dans l'année.

### ► LES ATELIERS CHANT-MICRO : DE 10 À 16 ANS (ET PLUS) **NOUVEAU !**

Un atelier ouvert à tous pour chanter en solo ou en groupe. Les musiques actuelles sont abordées mais aussi la comédie musicale. Les élèves ont ainsi la possibilité de travailler leur technique vocale, l'expression scénique et la mise en mouvement. Un deuxième atelier s'ouvre cette nouvelle rentrée, réservé aux élèves empruntant le parcours diplômant Chant Musiques Actuelles Amplifiées afin de travailler plus en profondeur le chant-micro avec des musiciens tout au long de l'année.

### ► CHORALE JUNIOR : 8-12 ANS

Apprentissage collectif et plaisir de chanter, sans compétition, à son propre rythme. Pour les plus timides, c'est un bon moyen de développer ses capacités sans pour autant être le centre de l'attention. Pour les plus expansifs, il s'agit d'apprendre à faire de la place aux autres pour se mettre en valeur. Un atelier de pratique collective ouvert à tous et également hors parcours.

### ► ATELIER POP' HARPE : À PARTIR DE 7 ANS **NOUVEAU !**

Faisant suite au succès de la classe orchestre "harpe en carton" en partenariat avec l'école Blaise Pascal de Saint-Michel-sur-Orge, l'École d'Arts ouvre un atelier collectif d'initiation à la Pop'Harpe. Une occasion unique de découvrir cet instrument enchanteur et évocateur des mille et une nuits ou des légendes celtiques.



“ LE THÉÂTRE C'EST LA VIE, SES MOMENTS D'ENNUI EN MOINS”

*Alfred Hitchcock*



Les vertus du théâtre dans un cadre éducatif auprès des enfants et des adolescents favorisent l'estime de soi. On commence alors par vaincre sa timidité, la peur du regard de l'autre et du jugement. Jouer un rôle permet de prendre et de s'accaparer l'image ou le caractère d'un personnage. Par cet intermédiaire, la confiance prend forme et les peurs s'évacuent. Le théâtre est un lieu d'expression où se renforcent la créativité, la mémoire, la réactivité, la diction. Un lieu où le corps rentre en jeu et où l'on s'écoute les uns les autres.

Vous l'aurez compris, pratiquer le théâtre permet d'améliorer et de développer un large éventail de compétences et de qualités qui ont leur importance dans la vie quotidienne.

#### ► THÉÂTRE-ÉVEIL : 7-10 ANS

Ce cours d'éveil propose une première approche de l'expérience théâtrale. À travers des jeux et des exercices ludiques, les élèves découvrent différents outils nécessaires à l'expression scénique : corps, regard, voix, concentration. Les enfants sont amenés à développer l'imagination, la mémorisation, la concentration, la place dans un groupe pour créer tout en s'amusant.

#### ► THÉÂTRE-INITIATION : 11-15 ANS

Il s'agit d'un parcours de découverte du jeu théâtral et des règles de la scène. Les élèves sont invités à explorer différentes techniques, langages et esthétiques théâtrales et à les essayer en public. L'accent est mis sur le travail collectif et le développement de l'imaginaire tout en faisant découvrir des auteurs et leurs œuvres.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

---

**L'École d'Arts est un établissement d'enseignement artistique municipal, agréé Conservatoire à Rayonnement Communal, ouvert à tous dans la limite de ses capacités d'accueil. Elle propose un enseignement artistique afin de former des artistes amateurs.**

## ARTICLE 1 : RÉINSCRIPTION ET PRÉ-INSCRIPTION

Les dates et modalités de réinscription et de pré-inscription sont fixées par la direction de l'École d'Arts. Elles sont communiquées :

- Aux élèves de l'année en cours : par courrier ou courriel à partir de mai pour la rentrée suivante.
- Aux nouveaux élèves : par la communication municipale à compter de juin pour la rentrée suivante.

Les réinscriptions d'une année scolaire sur l'autre ne sont pas automatiques.

Seuls les élèves s'étant intégralement acquittés de la cotisation de l'année scolaire précédente et ayant transmis le formulaire dans les délais pourront voir leur réinscription prise en compte.

### 1. La pré-inscription

La pré-inscription consiste à déposer un dossier complet afin d'obtenir l'autorisation de suivre un ou plusieurs cours.

L'École d'Arts est prioritairement accessible aux habitants de la commune et aux jeunes élèves spécifiquement (priorité d'âge jusqu'à 25 ans inclus) en ce qui concerne le cursus diplômant.

La période de pré-inscription prend fin au plus tard à la veille des vacances de la Toussaint.

Les cours collectif commencent mi-septembre, les cours individuels, une semaine après. Selon l'activité et l'expérience, il est possible de rentrer tardivement (ex : une chorale, flûte à bec, ancienneté de la pratique, etc.).

### 2. L'inscription

Les inscriptions des nouveaux élèves s'effectuent dans la limite des places disponibles et sont admises par ordre d'ancienneté de la demande de pré-inscription.

La pré-inscription acceptée, l'élève recevra un courrier ou courriel lui signifiant les jours et horaires des cours de formation musicale et de pratique collective, ainsi que les jours de présence du professeur d'instrument. L'élève devra, sous huitaine, faire connaître son acceptation définitive, faute de quoi la préinscription sera caduque.

Le créneau horaire de pratique instrumentale individuelle sera fixé la première semaine de la rentrée, directement en concertation avec l'enseignant concerné. Dans l'intérêt de l'élève un maximum de 2 jours de présence au sein de l'établissement sera établi.

## **ARTICLE 2 : JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ÉCOLE D'ARTS**

L'École d'Arts est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h30 ainsi que le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30.

Les cours individuels et collectifs se déroulent du lundi au samedi, en dehors des congés scolaires (zone C – Académie de Paris-Versailles-Créteil de l'éducation nationale) et des jours fériés. Le planning est établi chaque début d'année scolaire.

La date de reprise des cours est fixée par la direction et annoncée par courrier ou courriel à la mi-juillet.

Les dates précises de fermeture sont communiquées au public et aux usagers réguliers par voie d'affichage. Certaines activités (stage, concert, etc) pourront toutefois être organisées en dehors des horaires usuels d'ouverture.

## **ARTICLE 3 : CURSUS ET PARCOURS**

### *"Le parcours d'éveil et de découverte"*

L'accès à l'École d'Arts peut se faire dès la moyenne section de maternelle. Ce parcours consiste en une initiation musicale et instrumentale. Il peut se poursuivre jusqu'aux 7 ans de l'enfant.

### *Le "cursus" diplômant par cycle :*

La scolarité d'un élève dans une discipline est déterminée par le déroulement des parcours et cycles inscrits au projet d'établissement. Elle prend fin quand l'élève a obtenu dans sa discipline la plus haute récompense prévue par le règlement. L'élève peut alors poursuivre sa pratique musicale dans le cadre d'un parcours personnalisé.

Le cursus diplômant représente une formation qui conduit à la délivrance de brevets ou de certificats et est organisée en 3 cycles.

Un cycle est une période pluriannuelle qui permet à chaque élève d'acquérir des compétences et de "construire son projet" en fonction de sa personnalité et de ses propres activités.

Le temps d'acquisition et de maturation de l'élève étant différent d'un individu à l'autre, il entraîne une variabilité de la durée du cycle (entre 3 et 5 ans). A l'issue de cette période, l'élève aura acquis les compétences souhaitées articulées avec cohérence et se présentera devant un jury afin de valider ses acquis.

Le cursus diplômant débute par l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle. L'élève est inscrit à la pratique instrumentale individuelle, à la formation musicale qui est obligatoire et à une pratique collective d'ensemble.

Les élèves ayant obtenu l'examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle, validant la formation musicale, la pratique instrumentale et la pratique collective pourront accéder au 2<sup>e</sup> cycle.

Les élèves ayant obtenu le diplôme en fin de 2<sup>e</sup> cycle validant la formation musicale, la pratique instrumentale et la pratique collective pourront accéder au 3<sup>e</sup> cycle.

Un élève qui, à l'issue du délai maximum, n'obtient pas le passage dans le degré supérieur, pourra poursuivre la pratique musicale dans le cadre d'un parcours personnalisé non diplômant.

Selon les dispositions du projet d'établissement, le lieu, la date, l'horaire et le contenu des examens sont fixés par le responsable pédagogique qui décide de leur caractère public ou non en concertation avec l'équipe pédagogique.

En cas d'absence à un examen, l'élève devra fournir un justificatif dans un délai raisonnable. A défaut, tout élève absent à un examen sans excuse légitime (maladie, etc.) ne pourra pas faire l'objet d'un examen de rattrapage.

### *"Le parcours personnalisé"*

Ce parcours est ouvert aux adultes pour une durée de 5 ans. Il peut être prolongé de 3 années supplémentaires dans le cadre d'un "accompagnement personnalisé". Le parcours personnalisé est aussi accessible aux mineurs à partir du second cycle diplômant mais pour une période limitée et pour des raisons particulières (maladies, internat, projets professionnels, etc.) La demande est soumise à l'approbation du conseil d'orientation pédagogique, composé du responsable pédagogique, des coordinateurs et des professeurs concernés par l'élève.

### *"Les actions d'éducation artistiques et culturelles"*

L'élève sera régulièrement sollicité pour participer à des projets de classe, des auditions, des concerts, des projets artistiques ou culturels collectifs et des manifestations locales et municipales.

Les élèves inscrits dans ces activités pédagogiques, pouvant se dérouler hors du territoire communal, sont tenus, à titre de bénévole, de participer à ces manifestations et aux répétitions qui les précèdent. Toute absence à une manifestation de ce type est considérée comme une absence à un cours.

## **ARTICLE 4 : TARIFICATION**

Les cours à l'École d'Arts donnent lieu au paiement d'une cotisation annuelle correspondant à l'année scolaire en cours. Elle est basée sur une politique tarifaire au quotient familial pour les Saint-Michellois et ce pour tous les cursus (à

l'exception de la pratique collective hors cursus qui est forfaitaire). L'application du quotient familial est calculé au préalable auprès de la régie scolaire de la Mairie de Saint-Michel- sur-Orge. Le cas échéant, le montant maximum de la cotisation sera retenu.

Des frais d'inscription de 10 € sont appliqués pour toute demande de réinscription et d'inscription et ne sont pas remboursables.

La cotisation annuelle est mensualisée de septembre à juin avec une facturation sur 10 mois d'octobre à juillet.

Le tarif applicable est celui de la dernière délibération ou décision en vigueur approuvant les tarifs municipaux consultables sur le site internet de la ville de Saint-Michel-sur-Orge.

Chaque élève a la possibilité de résilier son inscription jusqu'au 30 septembre inclus, en adressant un simple courrier. Ce délai passé, l'inscription engage la famille pour l'année scolaire complète et ce y compris en cas de démission, sauf en cas de raison légitime telles qu'un déménagement, une longue maladie, un accident, une mutation professionnelle ou une problématique scolaire (liste non exhaustive).

En cas de démission légitime, la dernière mensualité due sera celle du mois de la démission.

Le non-paiement d'une cotisation après relance entraînera la mise en recouvrement par le Trésor Public.

## **ARTICLE 5 : INSTRUMENTS ET MANUELS**

Chaque élève doit disposer d'un instrument personnel ainsi que du ou des manuels demandés par les professeurs en début d'année.

Le choix pour l'achat de l'instrument est réfléchi avec le professeur qui est à même de conseiller la famille dès la rentrée.

## **ARTICLE 6 : RÈGLES DE VIE EN GROUPE**

Tous les élèves de l'École d'Arts sont placés sous l'autorité de la direction de l'établissement. Tout le personnel est chargé de faire respecter les directives établies dans le cadre de la législation sur les établissements recevant du public.

Il est donc strictement interdit :

- de perturber les activités pédagogiques et artistiques ainsi que le déroulement des cours et des examens.
- de pénétrer dans une classe de cours sans l'accord du professeur (élèves, parents d'élèves ou toute personne extérieure).
- de fumer au sein de l'École d'Arts et d'y consommer de l'alcool ou autres produits et substances illicites.

- de distribuer ou d'afficher toute publication dans l'établissement sans autorisation préalable.
- de tenir tout discours ou action pouvant être assimilé à du prosélytisme à caractère politique ou religieux au sein et dans le cadre des activités de l'École d'Arts.

Il est également strictement interdit :

- de rentrer au sein de l'École d'Arts avec un animal, excepté les chiens accompagnant les personnes non voyantes, ou avec un véhicule à deux roues.
- de manger ou de boire dans les espaces de cours et l'auditorium de l'École d'Arts.

Le non-respect de l'ensemble des dispositions susmentionnées pourra entraîner la radiation de l'élève des effectifs de l'école et ce sans remboursement des frais de scolarité.

## **ARTICLE 7 : ABSENCES DES ÉLÈVES**

L'assiduité à l'ensemble des cours obligatoires mentionnés dans les parcours et cycles du projet d'établissement est indispensable.

L'élève ou ses représentants légaux (si élève mineur) s'engagent à prévenir l'École d'Arts de toute absence soit par téléphone soit par mail.

En cas d'absence non-justifiée, l'École d'Arts adressera un courriel au représentant légal afin de l'informer de l'absence de l'élève.

Au-delà de 3 absences successives justifiées ou non, quel que soit le cours fréquenté, le responsable pédagogique rencontrera l'élève et sa famille afin d'analyser la situation et d'étudier une solution de réintégration des cours.

## **ARTICLE 8 : SÉCURITÉ DES ÉLÈVES**

Les parents d'enfant d'âge maternel doivent systématiquement accompagner leur enfant afin de s'assurer de la présence effective du ou des professeurs en charge de leur enfant. Au terme de chaque cours ou action mené par l'École d'Arts, les parents doivent récupérer leur enfant à l'horaire initialement prévu.

Les élèves de maternelle ne sont pas autorisés à quitter l'établissement sans être accompagnés d'un responsable légal ou d'un adulte dûment autorisé. Les élèves de 6 à 10 ans sont autorisés à rentrer seuls au domicile sous réserve d'une autorisation écrite fournie par les parents ou responsables légaux.

En cas d'absence d'un enseignant, l'École d'Arts met tout en œuvre pour prévenir les parents ou accompagnateurs par un courriel et un appel téléphonique/et ou un sms. Un message est laissé en cas de non réponse. Cette démarche est accompagnée de l'envoi d'un mail collectif ou sms collectif.

En cas d'absence imprévue d'un enseignant, les élèves mineurs sont invités à demeurer dans l'enceinte du bâtiment. Le cas échéant, un encadrement particulier

des élèves peut être organisé (remplacement par un autre professeur ou par le responsable pédagogique, attente dans le bureau d'accueil, cours regroupé).

## **ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ DE L'ÉCOLE D'ARTS**

Les élèves mineurs sont sous la responsabilité de l'École d'Arts pendant une durée déterminée, à savoir :

- à chaque cours hebdomadaire au sein de l'établissement
- lors des répétitions supplémentaires préalablement programmées par l'établissement
- lors des manifestations et actions programmées au sein de l'École d'Arts ou en dehors (concerts et spectacles auxquels ils participent, auditions, stages, rencontres, conférences).

La responsabilité de l'établissement n'est pas engagée en cas d'absence d'un professeur clairement communiquée.

## **ARTICLE 10 : COMMUNICATION ET DROIT À L'IMAGE**

Afin d'assurer la promotion de ses activités et d'organiser la circulation de l'information auprès de l'ensemble des usagers, la Ville de Saint-Michel-sur-Orge a mis en place une politique de communication basée sur différents supports (magazine municipal, lettre d'information mensuelle, vidéo affiches et flyers, exposition photographique, site internet, réseaux sociaux de la ville et du centre culturel). Le personnel peut être amené à recueillir et utiliser les images collectives d'usagers de l'équipement (élèves, enseignants, autres personnels) à des fins d'archivage, d'information et de communication des activités de la Ville et dans le respect de la réglementation relative au droit à l'image et au respect de la vie privée des individus (art. 9 du Code Civil).

La réalisation et l'utilisation d'images mettant en scène des personnes à titre individuel, ou répondant à un objectif précis, pourront faire l'objet de demandes d'autorisations spécifiques. Les personnes ne souhaitant pas autoriser l'utilisation de leur image sont invitées à en informer par écrit l'École d'Arts au moyen du dossier d'inscription/réinscription.

## **ARTICLE 11 : ASSURANCE**

Les élèves ou leurs représentants légaux doivent souscrire une assurance les couvrant en "responsabilité civile" et "accident". A défaut, ils seront tenus pécuniairement responsables de tout incident ou accident qu'ils provoqueront dans l'établissement.

L'établissement ne peut être tenu responsable des vols ou dégradations de biens personnels (dont les instruments de musique) dans l'enceinte de l'École d'Arts ou à l'occasion des manifestations organisées s'ils étaient laissés sans surveillance ou entreposés dans un lieu de passage.

## **ARTICLE 12 : CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Conformément au schéma national d'orientation pédagogique, le Conseil d'établissement est l'instance qui rassemble et synthétise l'ensemble des sujets concernant l'établissement. Émanation des différentes composantes de fonctionnement de l'École d'Arts, il est placé sous la présidence du maire ou d'une personne désignée par lui.

Instance de consultation et de proposition, le Conseil d'établissement se prononce sur les textes-cadres et le projet d'établissement. Il soutient et suit les actions et initiatives de la structure, tant lors de leur élaboration qu'au moment du bilan.

Il se réunit à une fréquence d'au moins 2 fois par année scolaire et doit se tenir au moins dans les 4 mois suivant la rentrée scolaire.

Le Conseil d'établissement est composé de membres de droit et de membres désignés :

### *Les membres de droit :*

- Le maire ou l'adjoint au maire
- Le conseiller municipal délégué
- La direction générale adjointe des services à la Population
- La direction de la Culture
- Le responsable pédagogique de l'École d'Arts

### *Les membres désignés sont :*

- Les coordinateurs pédagogiques de l'établissement
- Un ou deux représentants de l'association des parents d'élèves
- Trois élèves volontaires de l'École d'Arts âgés de minimum 15 ans et domiciliés à Saint-Michel-sur-Orge. Dans le cas où il y aurait plus de 3 élèves volontaires, un tirage au sort sera effectué en privilégiant la présence d'un élève dans la catégorie d'âge 15-20 ans, d'un élève dans la catégorie d'âge 20-25 ans et d'un élève de plus de 25 ans

## **ARTICLE 13 : L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A.P.E.)**

Instance consultative au sein du Conseil d'établissement, l'APE apporte une aide aux familles pour permettre aux élèves de suivre une formation musicale complète. Elle agit au sein de l'École d'Arts et est sous convention de partenariat avec la Ville de Saint-Michel-sur-Orge.

## **ARTICLE 14 : DISPOSITION GÉNÉRALE**

Le présent règlement intérieur se substitue de plein droit aux règlements antérieurs qui sont dès lors caducs.

## TARIFS

---

### Tarifs municipaux 2024 sous réserve d'actualisation au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les tarifs des trois parcours évoluent en fonction du quotient familial, pour les résidents de la commune. Ce calcul s'effectue à chaque rentrée scolaire auprès des accueils Mairie (Hôtel de Ville et centre municipal de la Guette) : renseignements sur le site [www.saintmichelsurorge.fr](http://www.saintmichelsurorge.fr).

Des frais d'inscriptions d'un montant de 10 euros sont appliqués sur la première cotisation. Les frais de scolarités sont fractionnés en 10 mensualités et peuvent être réglés par prélèvement automatique ou via le portail Famille, sur le site de la ville.

## PARCOURS D'ÉVEIL

	Durée*	Tarifs / année Saint-Michellois Mini / Maxi	Tarifs /année hors commune
Éveil 1			
Séance collective	45 min	45,94€ / 212,24€	265,60€
Éveil 2			
Séance collective	45 min	45,94€ / 212,24€	265,60€
Initiation musicale			
Séance collective	60 min	62,42€/ 330,85€	413,56€

\*Hebdomadaire et hors vacances scolaires

## PARCOURS DIPLÔMANT

	Durée*	Tarifs / année Saint-Michellois Mini / Maxi	Tarifs /année hors commune
<b>Cycle 1</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique instrumentale individuelle</li> <li>• Pratique collective</li> <li>• Formation musicale</li> </ul>	30 min	124,85€ / 664,82€	831,02€
	45 à 60 min		
	60 min		
<b>Cycle 2</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique instrumentale individuelle</li> <li>• Pratique collective</li> <li>• Formation musicale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 min (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> année)</li> <li>• 45 min (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> année)</li> </ul>	124,85€ / 664,82€	831,02€
	60 à 90 min		
	60 min		
<b>Cycle 3</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique instrumentale individuelle</li> <li>• Pratiques collectives</li> <li>• Formation musicale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 45 min (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> année)</li> <li>• 60 min (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> année)</li> </ul>	124,85€ / 664,82€	831,02€
	60 à 90 min		
	75 min		
Formation musicale et module complémentaire (direction d'orchestre/ instrumentarium Baschet/MAO)			
Deuxième instrument		93,64€ / 430,73€	538,41€

\*Hebdomadaire et hors vacances scolaires

## PARCOURS PERSONNALISÉ

	Durée*	Tarifs / année Saint-Michellois Mini / Maxi	Tarifs /année hors commune
<b>Durée 5 années</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique instrumentale individuelle</li> </ul> Plus une option au choix :	30 min	111,98€ / 483,79€	604,73€
	de 1h à 1h30		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation musicale</li> <li>• Pratique collective</li> </ul>			
Pratique collective ou formation musicale (en supplément)		93,64€ / 430,73€	538,41€

## ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (3 ANNÉES)

	Durée*	Tarifs / année Saint-Michellois Mini / Maxi	Tarifs /année hors commune
<b>Parcours de 3 années maximum suite au parcours personnalisé :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique instrumentale individuelle</li> </ul>	30 min <i>(tous les 15 jours)</i>	55,97€ / 241,89€	302,36€

## PRATIQUE COLLECTIVE HORS PARCOURS

	Tarifs Saint-Michellois (fixe)	Tarifs hors commune
Formation musicale	78,03€	97,53€
Chœur ou chorales		
Ateliers ou ensembles		

## QUI SOMMES NOUS ?

### ► ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE D'ARTS :

- **Cordes frottées :**
  - Wissem BEN AMMAR violon, Mi-Sung KIM violoncelle,
  - Bénédicte LE MARECHAL violon alto,
- **Vents :**
  - Elodie BOUILLET flûte traversière, Hatsuki DEGUCHI clarinette,
  - Thierry HUMBERT saxophone, Pascal PREMIER flûte à bec
- **Piano :**
  - Auriane CHÂLE, Tatyana VITKOVSAYA et Laurent GOUZON,
  - Gabriel SIVAK
- **Accompagnement piano :**
  - Laurent GOUZON
- **Chant :**
  - Felipe CARRASCO chant lyrique,
  - Karina LABOUVE KROMWEL chant micro
- **Formation musicale :**
  - Gabriel SIVAK, Karina LABROUVE KROMWEL, Augustin DESPREZ, Mi-Sung KIM
- **Guitare classique :**
  - Nicolas MALARMEY
- **Accordéon :**
  - Gilles CHEVALIER
- **Musiques actuelles :**
  - Régis BERDOULAT guitare électrique,
  - Adrien PROCHASSON basse électrique et contrebasse,
  - Léo LOPEZ batterie et atelier percussions chantantes
  - Ivan KOLESNIKOV percussions traditionnelles
- **Atelier Pop Harpe :**
  - Priscille FAURE-DEBUCHY
- **Intervenants en milieu scolaire :**
  - Karina LABROUVE KROMWEL, Priscille FAURE- DEBUCHY, Nadège NEZONDET, Augustin DEPRESZ
- **Théâtre :**
  - Sandrine VICENTE

### ► RESPONSABLES ADMINISTRATIFS DE L'ÉCOLE D'ARTS :

- **Assistante pédagogique :** Céline BASTIN
- **Responsable pédagogique :** Rémy CHAUDAGNE

### ► DIRECTION DE LA CULTURE :

- **Directrice :** Corinne LANCIER



## ► RESSOURCES

- **Lien Centre Culturel Baschet :**

[www.saintmichelsurorge.fr/bouger-sortir/culture/centre-culturel-baschet/](http://www.saintmichelsurorge.fr/bouger-sortir/culture/centre-culturel-baschet/)

- **APE :** Association des parents d'élèves de l'école d'arts (location d'instrument, achat de manuels, partitions, accessoires).

<http://ape-musique-smo.fr/>

- **SNOP :** Schéma national d'orientation pédagogique

[www.culture.gouv.fr/espace-documentation/bulletin-officiel/bulletin-officiel-hors-serie-n-5-septembre-2023](http://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/bulletin-officiel/bulletin-officiel-hors-serie-n-5-septembre-2023)

## ► HORAIRES ADMINISTRATIFS

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 16h-19h30

- Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-19h30

**Les cours à l'école d'arts sont dispensés du lundi au samedi à partir de 16h30, hors vacances scolaires.**



LA MUSIQUE EST LE SILENCE  
ENTRE LES NOTES."

W.A. Mozart

## ÉCOLE D'ARTS

5, place Yvonne et Jeannine Trihoreau  
91240 Saint-Michel-sur-Orge  
01 80 37 23 50  
ecoledarts@saintmichel91.fr

Centre Culturel   
**BASCHET**

